

POURQUOI UN GLOSSAIRE ?

Chacun sait que l'on oppose avec humour à la rigueur des chiffres, la poésie des mots, voire l'inverse. La qualité de l'information comptable, comme pour toute notion de *qualité*, n'existe que par rapport à un référentiel. Les fondements de ce référentiel sont les *principes* et les *méthodes comptables* ainsi que les *règles de gestion* retenues par l'entreprise, avec l'expression de ceux-ci dans le *plan de compte* et le contenu de l'écriture comptable.

Si l'on admet que les événement économiques sont traduits dans le langage des comptes, il convient de ne pas perdre de vue que seule une pratique courante et fidèle des concepts de *gestion économique* et *financière* permet de comprendre les analyses présentées par les entreprises.

La place de la *comptabilité* en tant qu'épine dorsale des *systèmes d'information* de gestion de l'entreprise n'est plus à démontrer dans les *ERP* (Enterprise Resource Planning) tels que SAP. Si les comptables s'efforcent d'utiliser les mots adéquats, il doivent aussi en partager une définition précise avec tous les acteurs de l'*entreprise* et notamment les actionnaires salariés. L'effort pédagogique que cela représente est le prix à payer pour que ces derniers puissent jouer pleinement leur rôle.

En effet, combien de gens, et plus grave encore d'enseignants, utilisent un vocabulaire inapproprié. A titre d'exemple, combien utilisent encore actuellement le mot " prix de revient " (au lieu de *coût de revient*), qui est porteur de confusion, alors que le *plan comptable national* a fait l'effort de le bannir de son vocabulaire depuis plus de vingt ans ? Pourquoi encore, la formule Aéroplus et Aéromixt offrait un " rabais " de 20% alors que chacun sait qu'un rabais est accordé lorsqu'il y a un défaut au produit !

Le Glossaire que nous vous proposons constitue une aide à tous ceux qui souhaitent comprendre l'information financière présentée par les entreprises en donnant une traduction de chacun de ces mots en anglais pour un usage plus large.

Le Trésorier

[Retour en haut de la page](#)

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

ABONDEMENT

(aboundment)

Afin d'encourager l'épargne salariale, dans le cadre des Plans d'Epargne Entreprise (PEE), l'entreprise peut verser une contribution qui d'une part, ne peut excéder le triple de celle du salarié et d'autre part, ne doit pas dépasser un certain plafond pour bénéficier d'un régime fiscal de faveur.

ACTION

(share, equity security)

Part d'associé dans les sociétés dites de capitaux (sociétés anonymes ou en commandite par actions) qui est caractérisée par sa libre cessibilité de principe et se présente comme une fraction du capital social servant d'unité aux droits et obligations des associés. Ces actions peuvent être enregistrées directement au niveau de l'entreprise (nominatif pur) ou gérée par un intermédiaire financier (nominatif administré).

ACTIONNAIRE

(stockholder, shareholder)

Copropriétaire de l'entreprise dont la responsabilité est limitée à son apport. La maximisation de la valeur à long terme pour l'actionnaire est le but ultime d'une entreprise, ce qui exige que les autres partenaires de l'entreprise y trouvent aussi leur " bien-être " qu'ils soient le personnel, les clients, les fournisseurs, etc.

ACTIONNAIRE SALARIE

(labour stockholder)

Un salarié obtient le statut d'actionnaire salarié en détenant des actions de son entreprise notamment en souscrivant lors d'une offre d'actions réservée, en achetant des actions directement soit par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), en choisissant de verser sa participation ou son intéressement dans un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) voire en exerçant des droits d'attribution d'actions gratuites ou d'option d'achat (stock option).

ACTIONNARIAT

(the stockholders, the shareholders, ownership)

Population des associés-propriétaires de l'entreprise.

Selon son degré d'atomisation et sa composition, l'équipe managériale (choisie par le Conseil d'administration qui représente l'actionnariat) est plus ou moins libre dans le choix des objectifs et de la stratégie.

On trouve, le plus souvent au sein de l'actionnariat des entreprises dépendantes, un " actionnaire-opérateur " qui exerce le même métier principal et qui dispose à ce titre du contrôle effectif sur le management de l'entreprise. Ce lien de capital avec l'opérateur facilite la recherche de synergie entre les deux entités et constitue une garantie d'efficacité pour les autres actionnaires.

[Retour en haut de la page](#)

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

CAPITALISATION BOURSIERE

(stock exchange valuation)

Valeur de l'entreprise obtenue en multipliant le cours de bourse par le nombre de titres. Les sociétés retenues pour déterminer l'indice CAC40 publié quotidiennement par la Bourse de Paris sont celles dont la capitalisation boursière est la plus importante.

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

LES FONDS COMMUNS PLACES EN TITRES AIR FRANCE

Les Fonds " Concorde "

(Concorde + ou - 10 000 000 titres - Concorde Protection + ou - 2 000 000 titres - Concorde garantie + ou - 1 000 000 titres)

Les Fonds Concorde, Concorde Protection et Concorde Garantie ont été constitués pour accueillir les droits sociaux issue de l'échange salaire contre actions réservé aux PNT.

Le Fonds commun de placement Pélican 1

regroupe les titres des salariés devenus actionnaires après la dissolution de la Société Coopérative de main d'œuvre (SCMO). Le calcul du nombre de part attribuée à chacun a été réalisée sous la responsabilité du mandataire liquidateur nommé par décision de justice. Chaque part du fonds donnait droit à une action Air France et deux Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) à convertir à compter du 30 juin 1998, et à convertir ou vendre avant le 31/12/99. La conservation des titres par l'intermédiaire du fonds Pélican 1 se fait sans frais.

Le Fonds commun de placement Pélican 2

regroupe les titres des salariés ayant accepté d'abandonner une partie de leur salaire contre la remise d'actions et qui ne désirent pas les inscrire directement au nominatif pur ou nominatif administré (SCMO). Chaque part du fonds a donné droit à une action Air France et à deux Bons de Souscriptions d'Actions (BSA). La conservation des titres par l'intermédiaire du fonds Pélican 2 se fait sans frais.

Le Fonds commun de placement Aéroaction 1

Aéroaction 1 + ou - 5 000 000 de titres

Les salariés sous contrat de travail de droit français ont eu la possibilité de souscrire à des actions lors de l'ouverture du Capital selon 3 formules : Aéroplus, Aéromixt et Aérodispo. Ce fonds a été créé pour recevoir les actions Air France évitant ainsi aux actionnaires salariés de s'exposer à des frais de gestion et à bénéficier selon la formule choisie d'avantages fiscaux.

Le Fonds commun de placement Aéroaction 2

Aéroactions 2 + ou - 110 000 titres

Fonds créé et destiné à accueillir les titres des salariés des pays étrangers dont la législation permettait de souscrire à des actions d'Air France lors de l'ouverture du Capital.

La formule Aéroplus

était particulièrement adaptée à ceux qui voulaient montrer leur engagement en conservant leurs titres au delà de 5 ans. En contrepartie, l'état vendeur accordait un maximum d'avantages (remise de 20%, actions gratuites, fiscalité réduite, paiement en 36 mensualités). Air France dans cette formule donnait en plus un abondement, c'est à dire une quasi prime, montrant ainsi son attachement à ce que les salariés conservent au delà de 5 ans les actions ainsi acquises.

La formule Aéromixt

était une formule intermédiaire qui s'inscrit dans une perspective à 3 ans. C'est l'horizon que s'était fixé le Président dans le cadre du projet d'entreprise. Pas trop d'incertitude sur cette période. La stratégie était assez claire.

Le paiement en 36 mensualités sans frais permettait à chacun d'accorder sa confiance dans la mesure de ses moyens. La remise de 20% par rapport au prix du public laissait une marge de manoeuvre suffisamment consistante pour envisager cette épargne avec une certaine sérénité.

La formule Aérodispo

était réservée à ceux qui avait plutôt l'intention d'acheter pour revendre à court terme et empocher la plus-value. Cette formule n'avait pas plus d'avantage que le public mise à part le fait que le nombre d'actions demandé n'était pas réductible. Après un an et avant dix huit mois

les actions gratuites étaient acquises pour les salariés mais pas encore pour le public. C'est dans ce créneau que l'offre faite aux salariés faisait la différence.

Le fond commun de placement Majoractions

a été constitué en 2000 pour accueillir l'épargne des salariés provenant de l'intéressement distribué pour la première fois en 2000. Ce fonds est constitué uniquement de titres AF. Les salariés ont pu bénéficier, jusqu'à un plafond de dépôts limité à 6000 F, d'un abondement versé par la Compagnie. Pour 2001, le même principe d'abondement sera maintenu et même réévalué en niveau.

FONDS DE ROULEMENT (FR)

(working capital)

Différence, à une date donnée, entre l'actif circulant et le passif exigible à moins d'un an. Si cette différence est positive, l'entreprise est réputée pouvoir couvrir ses dettes à court terme. C'est donc une indication de sa capacité à poursuivre son activité.

Le fonds de roulement peut être défini comme étant la part des ressources financières stables qu'on ne considère pas comme affectée au financement de l'actif immobilisé.

Dans une optique patrimoniale, le fonds de roulement sert à évaluer la capacité d'une entreprise à faire face à ses échéances à court terme. Il se mesure donc de manière équivalente par l'une ou l'autre des différences méthodes :

- Fonds de roulement (approche patrimoniale) versus approche d'exploitation

Le fonds de roulement représente la contribution du cycle d'investissement à l'équilibre financier global. Il se mesure par différence :

Fonds de roulement = ressources financières stables + fonds propres + emprunts à M et LT - emploi d'investissements

Dans une optique " pool de fonds ", (c'est-à-dire qu'on ne sépare pas réellement les ressources par leurs origines) le concept de fonds de roulement change de signification. Le fonds de roulement représente le montant de capitaux circulants financés à long terme et qui permettraient, le cas échéant, à l'entreprise de redémarrer si elle perdait ses concours financiers à court terme.

FONDS PROPRES

(stockholders equity)

Les fonds propres sont la mesure des capitaux investis par les actionnaires depuis la création de l'entreprise, soit par apport réel, soit par renoncement à dividendes ou à toute autre distribution. Le plan comptable général inclut dans le fonds propre les provisions pour risques et charges ayant un caractère de réserve pour l'entreprise et des autres fonds propres. Les " autres fonds propres ", figurant à l'article 13 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, sont les titres participatifs et les avances.

[Retour en haut de la page](#)

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

GESTION FINANCIERE

(financial management)

La gestion de la performance financière de l'entreprise se compose de la :

- prévention des risques financiers,
- mise à disposition au moment opportun des ressources nécessaires à la continuité de l'exploitation,
- mesure de la rentabilité de l'allocation de ressources.

La qualité de la gestion financière affecte la valeur de l'entreprise et représente l'un des éléments qui influencent le cours de la bourse.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(corporate governance)

Champ couvrant la responsabilité et les obligations du conseil d'administration (ou équivalent) et des mandataires sociaux en matière de création de valeur.

Cette responsabilité se mesure par rapport au bien-être des actionnaires. Elle a pour ambition de définir la politique générale et les grandes lignes de sa mise en œuvre par l'attribution de moyens, le choix des dirigeants et leur rémunération, la spécification des règles éthiques qu'ils doivent suivre, et les pratiques permettant la transparence des décisions.

[Retour en haut de la page](#)

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

IMAGE FIDELE

(true and fair view)

Ce concept exprime l'objectif assigné à l'information financière qui doit présenter de façon " honnête et équitable " la situation financière de l'entreprise à une date donnée en fonction de conventions comptables communément acceptées.

Compte tenu des conventions comptables en vigueur, ce concept tend à donner une vision rétrospective de la performance et n'implique pas que l'image fidèle reflète le potentiel de création de richesses futures de l'entreprise.

Voir " principes comptables "

INDEPENDANCE FINANCIERE

(financial independence)

Degré d'autonomie de gestion que l'entreprise possède par rapport à ses bailleurs de fonds.

Cette autonomie conditionne l'horizon de survie de l'entreprise. Si l'horizon est long, l'entreprise est indépendante des ses bailleurs de fonds externes ; c'est le cas

lorsque l'entreprise est filiale d'un grand groupe rentable ou lorsque

l'autofinancement généré par l'activité courante est suffisamment positif pour éviter

de recourir à des concours externes significatifs. Le degré d'indépendance

financière est une variable clef de la définition de la politique générale.

Le degré d'indépendance financière dans lequel se trouve une entreprise

affecte sa stratégie et son choix d'outils de gestion.

INTENTION STRATEGIQUE

(strategic intent)

Orientation stratégique majeure choisie par l'organisation après analyse des forces

et faiblesses, des risques et des opportunités. L'intention stratégique se distingue du

plan stratégique en ce qu'elle représente un guide continu pour les choix que doivent

faire les managers en fonction des opportunités créées ou détectées. L'intention

stratégique doit donner une direction et servir de base de motivation en présentant.

[Retour en haut de la page](#)

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

MEDAF, MODELE D'EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

(CAPM, capital asset pricing model)

Modèle d'évaluation des actifs financiers dont l'objectif est de déterminer un taux de rentabilité espéré pour un titre donné, pour un risque donné.

Ce taux correspond à la somme, d'une part, du taux d'intérêt sans risque et, d'autre part, d'une prime de risque spécifique à ce titre et correspondant à l'écart entre le taux de rentabilité espéré du marché et le taux d'intérêt sans risque pondéré du coefficient de sensibilité de ce titre aux fluctuations du marché.

Le MEDAF permet de déterminer l'équilibre d'optimisation entre le risque et la rentabilité.

MESURE DE LA PERFORMANCE

(performance measure)

Quantité ou autre moyen de description permettant de communiquer et de qualifier les résultats d'un processus, d'une activité ou d'une entreprise. La mesure de la performance est un élément fondamental de la boucle de rétroaction et permet à l'entreprise de gérer sa trajectoire vers la mise en œuvre réussie de son intention

PER

(Price Earning Ratio)

Rapport entre le cours de l'action et le bénéfice net par action. La valeur de l'entreprise obtenue en multipliant le cours de bourse par le nombre d'actions est appelée " capitalisation boursière "

PRINCIPES COMPTABLES

(accounting principles)

Règles et principes guidant la pratique comptable. On peut citer par exemple :

- pertinence
- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- spécialisation des exercices,
- importance relative,
- permanence des méthodes,
- non-compensation,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- prudence,
- nominalisme (coût historique).

Ces principes peuvent être précisés par voie législative (c'est le cas en France) ou par consensus professionnel avec les représentants des utilisateurs (c'est en général le cas dans le monde anglo-saxon).

PRIME DE RISQUE

(market risk premium)

C'est la part du taux de charge financière que le prêteur retient pour couvrir le risque de non-recouvrement à l'échéance. Cette prime s'exprime en général en pourcentage et est fonction de la situation financière de l'emprunteur. La Banque de France ou des agences privées de " notation " attribuent une note globale pour les entreprises qui prend en compte la spécificité de son secteur économique. Les notations sont calculées à partir d'une formule propre à chaque organisme de notation, mettant en œuvre des ratios considérés comme particulièrement discriminants. Les banques et les entreprises se servent de ces notations pour apprécier le taux de prime de risque applicable à une entreprise avec laquelle elles envisagent d'avoir des relations suivies, principalement en tant que client, fournisseur, employeur ou emprunteur.

PRISE DE CONTROLE

(take-over, acquisition)

Action consistant, pour une entité économique, à s'assurer une position dominante dans une entreprise. Cette prise de contrôle est toutefois limitée par des contraintes légales spécifiant les droits des minoritaires.

En conséquence, un " bloc de contrôle " (bloc d'actions permettant la prise de contrôle) se négocie à un prix supérieur à la valeur boursière publique.

PRODUCTIVITE

(productivity)

Rapport entre les résultats quantitatifs ou qualitatifs d'un processus ou d'un ensemble de processus et les ressources mises en œuvre pour obtenir ces résultats. La productivité est un indicateur de l'efficacité de l'utilisation des facteurs de production.

On distingue la productivité globale (tous les facteurs sont pris en compte simultanément par le biais du numéraire) de la productivité partielle qui ne

s'intéresse qu'à un seul facteur à la fois (ex. : la productivité du capital ou celle de la main-d'œuvre).

[Retour en haut de la page](#)

RATIO

(ratio)

Rapport entre deux grandeurs significatives du processus de création de valeur dans l'entreprise.

L'objectif d'un ratio est de montrer la dynamique de la relation de ces deux grandeurs entre elles afin de permettre au décideur de faire son choix et d'assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. Il existe une multitude de combinaisons possibles plus ou moins pertinentes selon le champ auquel ils s'appliquent et le point de vue du décideur.

Il est d'usage de les regrouper en deux grandes familles : ceux qui relèvent de la mesure de la rentabilité (économique ou financière) et ceux qui visent à apprécier la mesure du risque (conjoncturel ou structurel).

RATIO DE RENTABILITE ECONOMIQUE

Rapport entre le résultat économique (indépendant des modalités de financement de l'entreprise) et la production totale sur une période de temps donnée :

$EBE \text{ (avant impôt, intérêt, charges calculées) / Production}$

RENTABILITE

(profitability)

Création nette de valeur ou différence entre la valeur offerte par le client et la somme des valeurs des consommations réalisées pour créer cette vente. L'entreprise vise à générer suffisamment de rentabilité pour assurer sa pérennité dans le cadre de ses orientations stratégiques.

Dans une analyse de gestion, on distingue la rentabilité commerciale (que gagne-t-on pour 100 euros de ventes ?), de la rentabilité économique (que rapporte l'engagement de 100 euros de ressource ?), de la rentabilité financière (combien un actionnaire, qui a mis en œuvre 100 euros de capitaux propres, voit-il son investissement augmenter ?).

La rentabilité ne s'exprime pas exclusivement en termes financiers, on peut parler de rentabilité sociale ou environnementale.

RESSOURCE

(resource)

Bien ou service réel ou immatériel consommable, dont la consommation, dans un processus de création de valeur, est constitutive d'un coût.

RESULTAT COURANT

(profit before tax and extraordinary items)

Le résultat courant est un résultat intermédiaire de gestion qui exclut la prise en compte des opérations ayant un caractère exceptionnel non récurrent. Il convient de ne pas confondre le résultat courant avec le résultat des activités ordinaires retenu par la terminologie internationale.

Somme du résultat d'exploitation plus résultat financier : le résultat courant se prête à une comparaison dans le temps et dans l'espace.

RESULTAT FINANCIER

(financial profit and loss)

Résultat financier correspondant à la différence entre les produits et les charges financières relatives à la période considérée.

RESULTAT NET

(net profit and loss, bottom line)

Résultat après prise en compte de tous les produits et de toutes les charges

afférents à une période donnée.

RESULTAT OPERATIONNEL

(operating profit and loss, trading profit and loss)

Résultant des activités courantes et récurrentes.

RISQUE

(risk)

Aléa ou incertitude portant sur le résultat d'une action, d'une affaire ou d'une entreprise. En général, on considère que plus le risque est grand, plus la rentabilité moyenne espérée doit être grande.

La gestion des risques est une tâche essentielle du management. Le reporting et les tableaux de bord devraient contenir des éléments permettant d'en mesurer la survenance compte tenu des décisions prises.

[Retour en haut de la page](#)

SURPLUS DE PRODUCTIVITE GLOBALE

Le surplus de productivité globale trouve son origine dans le fait que le " volume " (quantité pondérée par des prix constants de la production) a crû plus vite que celui de l'ensemble des charges, ce qui a dégagé un accroissement de richesse.

La contrepartie de ce surplus est constituée par l'ensemble des avantages consentis par l'entreprise à ses partenaires du fait des variations de prix (plan comptable général).

SURVALEUR

(goodwill)

Supplément de prix payé pour l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise par rapport à la valeur comptable correspondante. Ce supplément peut avoir pour origine :

- la valeur du fonds de commerce créé par l'entreprise, qui par principe ne figure pas dans les actifs du bilan,
- certaines plus-values latentes sur des immobilisations corporelles (immeubles par exemple) ou incorporelles (brevet par exemple), ou
- parfois une prime pour obtenir le contrôle de l'entreprise.

La survaleur non affectable à des actifs identifiables doit être amortie sur la durée d'utilité de cette survaleur.

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

TAUX DE RENTABILITE DES CAPITAUX PROPRES

(rate of return on equity capital)

Résultat de la division du bénéfice net (après impôt) de l'exercice par le montant des capitaux propres (avant résultat) figurant au bilan.

TAUX DE RENTABILITE INTERNE (TRI)

(internal rate of return)

Taux d'actualisation qui rend égales la valeur actuelle des flux de trésorerie nets générés par le projet et la valeur actuelle des investissements consentis.

Le TRI permet de classer les projets par ordre décroissant. Pour choisir entre deux projets ayant le même TRI, on prend en compte leur indice de profitabilité

[A](#) - [B](#) - [C](#) - [D](#) - [E](#) - [F](#) - [G](#) - [H](#) - [I](#) - [J](#) - [K](#) - [L](#) - [M](#) - [N](#) - [O](#) - [P](#) - [Q](#) - [R](#) - [S](#) - [T](#) - [U](#) - [V](#) - [W](#) - [X](#) - [Y](#) - [Z](#)

EBITDAR

(Earnings Before Intorists, Taxes, Depreciation Amortization Ratio)

Bénéfices obtenus avant déduction des charges financières, des impôts et des provisions et amortissements.

C'est un indicateur particulièrement pertinent retenu par la plupart des analystes financiers, car c'est le bénéfice résultant de la seule exploitation.

Il traduit la rentabilité de l'entreprise.

EFFET DE LEVIER

(leverage)

Effet amplificateur de la rentabilité des capitaux propres résultant du recours à des financements externes. L'effet de levier a deux composantes :

- l'une, mécanique, est due à la réduction des capitaux propres (dénominateur) dans le calcul de la rentabilité,
- l'autre est stratégique car elle résulte de l'ouverture d'opportunité de création de valeur par la mise à disposition de l'entrepreneur d'une masse de ressources plus grande.

L'amplification de la rentabilité est fonction du rapport " capitaux empruntés / capitaux propres " et de la différence de coût des capitaux de diverses origines.

EVA

(Economic Value Added)

L'EVA® est une méthode permettant de mesurer la création de valeur et se définit par la différence entre le résultat d'exploitation (avant frais financier) retraité des opérations en capital (loyers financiers et opérationnels) aussi appelé par la méthode marge opérationnelle et le coût moyen pondéré du capital (CMPC) employé (retraité de manière cohérente).

$(C \cdot R_{cp}) + ((D \cdot R_d) \cdot (1 - t))$

CMPC = $\frac{(C \cdot R_{cp}) + ((D \cdot R_d) \cdot (1 - t))}{C + D}$ appelé également WACC : Weighted Average Cost of Capital

avec

CP : Capitaux propres, valorisée éventuellement par la capitalisation boursière

Rcp : Rentabilité des capitaux propres (en pourcentage) tenant compte de la prime de risque du marché (voir β)

D : Dettes

Rd : Coût de la dette (avant impôts, en pourcentage)

t : Taux d'imposition marginale

Voir " Portefeuille d'activités " et " Béta "

EVALUATION

(measurement, valuation)

Donner une valeur à un objet (valeur d'usage, d'utilité, juste valeur, valeur de liquidation, etc.)

La valeur est une appréciation portée sur le potentiel de création de richesse d'une forme d'organisation ou d'une action envisagée.

EVALUATION D'ENTREPRISE

(business valuation)

Processus de détermination de la valeur de cession, d'apport ou d'acquisition d'une entreprise. Ce processus peut être effectué de façon continue et reflète, en général,

la synthèse de plusieurs sources d'évaluation fournies par les principales agences de notation, les analystes financiers, le cours de bourse, etc.

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION - EBE

Solde intermédiaire de gestion indépendant de la politique financière de l'entreprise. C'est le résultat avant impôt sur les bénéfices, avant charges et produits financiers, avant charges calculées (amortissement et provisions) et avant prise en compte des résultats des opérations exceptionnelles.

Voir " soldes intermédiaires de gestion "

[Retour en haut de la page](#)